



UN PRIX DE VENTE, MAIS QUELLES PRESTATIONS ?

Un Maine Coon de compagnie, c'est un certain prix.. Pourtant souvent à prix égal, les prestations offertes par l'éleveur diffèrent beaucoup... Nous essayerons de les détailler ci-après :

LES INDISPENSABLES :

* **Identification électronique** : le chaton doit être pucé, au nom de l'éleveur en 1^{ère} intention (c'est la loi, même pour un chaton de type) : un chaton non pucé au nom de l'éleveur n'aura pas de loof, c'est ainsi. Le seul à pouvoir demander un pedigree est l'éleveur, l'acheteur ne peut RIEN faire à posteriori. (depuis le 01/01/2016, un chat de type maine coon donc dépourvu de pedigree ne peut être vendu par un particulier et doit être donné gratuitement. Seul un détenteur de siret peut le vendre)

* **Age de cession** : le chaton ne peut être cédé avant 8 semaines (c'est la loi) . Un éleveur sérieux garde néanmoins son chaton jusqu'à ses 3 mois révolus ou plus.

* **Vaccination** : La vaccination n'est pas légalement obligatoire. L'usage veut néanmoins que le chaton soit vacciné primo ET rappel . Les vaccins diffèrent : on peut vacciner typhus / coryza, comme on peut vacciner typhus coryza leucose chlamydieuse rage

* **Etat général du chaton** : le chaton est muni d'un certificat de bonne santé et est en forme le jour du départ. Pas d'yeux larmoyants, pas d'éternuements, pas de trace de diarrhée, des oreilles propres et des gencives roses.

Il ne doit pas être vendu "sous traitement" : certains éleveurs vendent leurs chatons avec un traitement en cours pour diverses raisons (conjonctivite, diarrhée, coryza...) . Il ne faut pas accepter cela, le chaton doit être en parfaite condition quand il déménage. L'éleveur fournit en général une petite quantité de croquettes / boîtes avec lequel le chaton a été nourri à l'élevage.

Le chaton doit avoir un poids minimum de 1,5 kg à ses 3 mois... en dessous c'est vraiment très peu, au dessus c'est correct. (poids moyen male à 3 mois 2 kg, femelle 1,8 kg) . Le poids - sauf extrêmes - ne présage en rien du gabarit futur. C'est l'ossature et l'amplitude du chaton qui donnent la meilleure des indications.

* **Stérilisation précoce** : un chaton vendu pour la compagnie peut être stérilisé et le prix de la stérilisation incluse dans le prix de vente

* **Spécificité chats blancs** : un chaton blanc doit avoir une évaluation BAER afin que le futur propriétaire sache s'il achète un chat entendant, sourd partiellement ou totalement sourd. Un chaton sourd est un chaton handicapé.

* **Inscription au LOOF** : l'éleveur doit être en mesure d'apporter la preuve de l'inscription de ses chatons au LOOF. Par exemple, via l'AR de sa demande de pedigree que lui transmet le loof. Un pedigree Tica, Cfa, Fife etc en 1ère intention, c'est à dire sans que le chat né en France n'ait d'abord été inscrit au LOOF, n'a aucune valeur, le chaton ne pourra pas être exposé en France et sera considéré de "type".

L'inscription d'un chat au Loof (attention uniquement pour les chats nés en France (puce débutant par 250...) est vérifiable ici : <http://www.loof.asso.fr/gp/pedcheck.php>

* **Défauts de standard** : doivent être signalés (par exemple : cryptorchidie, noeud à la queue etc.) Il est d'usage de pratiquer un prix minoré si défauts

LES TESTS RELATIFS A LA RACE / LA SELECTION DE L ELEVEUR

* **tests ADN** : les parents du chatons doivent être testés par adn pour HMC / PKDef / SMA .

Seule la HCM est dominante (c'est à dire qu'un chat avec un statut hétérozygote peut déclarer la maladie) , PKDef et SMA sont des maladies récessives (les hétérozygotes ne développeront jamais la maladie) : un chat hétérozygote pkdef ou hétérozygote sma en compagnie ne déclarant jamais la maladie, son statut hétéro ne doit pas être bloquant et est équivalent dans les faits à un statut négatif.

Le test PKD par adn n'est pas valable pour le maine coon : seule une échographie rénale écarte avec certitude la présence de kystes et donc de pkd.

* **échographies cardiaques et rénales** : dans le respect de la race, et compte tenu que le test ADN ne détecte qu'une des multiples formes de cardiomyopathie, il est vivement recommandé que l'éleveur sélectionne aussi par le biais d'échographie cardiaques.

Les parents devront avoir été échographiés avant la reproduction, de préférence par un cardiologue. Les arguments : les parents sont trop jeunes, il y a tant de formes de hcm que rien n'est valable etc etc ne sont absolument pas recevables !

* **FIV / FELV** : le chaton (ou ses parents) doivent avoir été testés négatifs .

* **Dysplasie / Luxation patellaire / aplombs** : Quelques éleveurs en France évaluent la dysplasie chez le maine coon par le biais de radios et d'interprétations OFA ou Pawpeds . 30% des maine coons sont dysplasiques . Si l'on est pas convaincu de l'intérêt de ce dépistage, n'utiliser que des chats avec d'excellents aplombs (n'importe quel veto peut vérifier cela), est déjà un bon début..

* **Chaton de compagnie vendu non stérilisé** : ce n'est pas un chaton de reproduction ! Un chaton de reproduction a été spécialement sélectionné par l'éleveur pour son type, sa lignée, ses tests négatifs etc...

Il est important de formuler une demande claire lors de sa recherche de chaton : je veux faire reproduire ou je veux un chat de compagnie. Le "eventuellement", "juste une portée", "peut être" énerve la majorité des éleveurs. Autant mettre toutes les chances de son côté pour avoir un chat conforme à la reproduction.

Les titres acquis par les parents en exposition féline valident la conformité au standard, pas la santé de la lignée.

Nous espérons que cet article permettra de comprendre qu'à prix de vente égal, les prestations varient grandement, et que par exemple, l'absence de rappel de vaccin et/ou de stérilisation majore le prix de vente en conséquence. L'absence totale de tests est une prise de risque importante.